

Fonction officielle et fonction réelle de la démarche « incitative » en sciences sociales.

Conçue et appliquée par la DGRST, elle visait à introduire la prise en compte par les organismes et l'université des questions posées par l'Etat et la société civile non spontanément traitées par les chercheurs « libres » de leur choix dans les sujets traités.

Cette démarche a débouché sur une dotation financière (enveloppe recherche) des départements ministériels, qu'ils soient ou non dotés de formations de recherche. L'objectif visé était d'initier, développer, renouveler les travaux par une prise en compte des problèmes plus directement utiles pour les politiques publiques.

Durant toute une période se sont donc mises en place des structures légères dotées de moyens de financement servant d'interface entre l'administration de l'Etat et le monde de la recherche.

C'est ainsi que se sont développées, avec plus ou moins de succès, des équipes légères de gestionnaires « passeurs » aptes à mettre en contact des acteurs administratifs et des spécialistes d'un champ scientifique. Les problèmes cruciaux touchaient le contenu de la programmation (textes d'appels d'offres) et le choix des propositions des équipes de recherche, le suivi et le sort final fait aux travaux (valorisation auprès des maître d'œuvre).

On peut dire ex-post que la fonction réelle de ces dispositifs (mission) aura été, en dehors d'un certain nombre de résultats ajustés aux attentes :

1. De constituer un apport aux organismes dont les moyens en fonctionnement ont subi dans la période des stagnations, voire des diminutions.

2. D'élargir la population apte à la recherche (recrutable par les organismes) par la formation de terrain avancée d'étudiants, voire de professionnels de bureaux d'études.
3. De créer au sein des organismes des équipes travaillant sur un domaine plus ou moins référent à un champ d'intervention de l'Etat.
4. De contribuer, par le dépassement des frontières de spécialités, à « ouvrir » les perspectives des responsables administratifs.

S'agissant du Ministère chargé de l'urbanisme et de l'équipement, ont été créées avec l'appui de l'administration de la recherche (DGRST) :

- la mission de la recherche urbaine

Et plus tard :

- La mission socio-économie des transports

La mission recherche urbaine est placée auprès du Directeur de l'Urbanisme.

La mission socio-économie des transports auprès du Directeur des Transports.

La mission recherche urbaine est confiée à Michel Conan, ingénieur civil des Ponts (suggestion de la DGRST). Je rejoindrai ce dernier quelque temps après, au moment de la rédaction des premiers appels d'offres, appels d'offres un peu matriciels, qui faisaient le tour d'un grand nombre de questions qui se posaient autour de la ville et du développement urbain. Les textes faisaient appel indifféremment à des sociologues, des anthropologues, des historiens, voire à des économistes.

La chance de ce programme et les raisons de son succès venaient tant de l'appui du Directeur en place Pierre Mayet, que de la nouveauté du dispositif (seul le CORDES du Commissariat au Plan le précédait, mais s'adressait principalement aux économistes) que de l'importance en nombre de chercheurs travaillant dans des structures extérieures à l'administration (bureaux d'études et autres).

Michel Conan aura été un acteur de premier plan dans la première période, avec ses qualités d'ouverture, de modestie, de curiosité intellectuelle.

Les Comités Scientifiques (différents dans leur composition pour chaque appel d'offres) étaient composés à part égale de représentants de l'administration choisis pour leur niveau de responsabilités et de scientifiques et universitaires. Ils procédaient à la sélection des équipes. Plusieurs des hauts fonctionnaires se montraient très présents lors des travaux.

La mission avait la chance, dans un ministère technique largement représenté par le corps des Ponts et Chaussées, de pouvoir s'appuyer sur certains d'entre eux – Pierre Mayet, et « en orbite » Rousselot, Duport, etc...du Plan régional. Les uns et les autres « cornaqués » par Henri Donzet, « électron libre » porteur d'une vision pluridisciplinaire des problèmes.

A un certain moment de son histoire, la mission recherche urbaine a été désenclavée spatialement (et sans doute administrativement) de la Direction de l'Urbanisme pour rejoindre le SAEI , avec d'autres missions jusqu'alors ventilées entre différentes directions .

Mon jugement, qui vaut ce qu'il est, c'est que cette démarche de regroupement a dû s'expliquer par des problèmes de gestion administrative du Ministère. Il est avéré que le regroupement géographique en question ne s'est en aucun cas accompagné d'une réflexion sur les objectifs harmonisés des différents composants. J'ai d'ailleurs quitté cette structure après quelque mois pour rejoindre la DGRST par son Comité Consultatif de la Recherche Scientifique et Technique (cf. mon CV).

La fonction de « passeur »

Dans la division du travail étatique, les fonctions d'interface sont historiquement très rares. Chaque ministère, chaque direction, chaque service, est naturellement porté à l'isolement. On utilise beaucoup la notion d'interface. Constamment le politico-administratif cherche à remédier aux défauts récurrents des enfermements.

Le politique, obligé qu'il est d'administrer le court terme, n'a que peu le pouvoir d'instaurer des relations suivies de collaboration active dans son administration. Les grands corps de l'Etat qui se partagent les postes importants ont reçu une formation qui les enferme. Quand ils existent, les services d'interface ne sont pas en état de rompre les spécificités.

Cette organisation SECTORIELLE existe aussi en matière de recherche, tant au niveau du Ministère qu'à l'intérieur des grands organismes qui suivent une pente naturelle à la spécialisation et une organisation par discipline. Ce sont des univers qui restent largement autocentrés, pour lesquels seul compte le long terme, au détriment des centres de préoccupations étatiques, voire sociétaux, à court et moyen termes. La DGRST, structure relativement légère, a tenté, dans sa spécificité, de rompre cette distance en créant pendant une période favorable, un dispositif, « la recherche incitative », propre à rapprocher les efforts scientifiques développés dans les organismes, des préoccupations des Pouvoirs Publics.